

Conseil exécutif

Deux cent vingtième session

PARIS, le 3 octobre 2024
Original français

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

SUIVI DES DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF ET LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE À LEURS SESSIONS ANTÉRIEURES

PARTIE IV

QUESTIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

ADDENDUM 2

COMMENTAIRES DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DU PERSONNEL DE L'UNESCO (AIPU)

Résumé

B. Rapport sur la répartition géographique et l'équilibre entre les genres au sein du personnel du Secrétariat, et sur les mesures prises pour remédier à tout déséquilibre

Conformément au point 9.2.7 du Manuel des ressources humaines de l'UNESCO, l'Association internationale du personnel de l'UNESCO (AIPU) présente ses commentaires sur les questions relatives aux ressources humaines (document 220 EX/5.IV.B).



Introduction

1. L'AIPU prend note du rapport de l'Administration en matière de répartition géographique et d'équilibre entre les genres et salue les progrès réalisés.
2. Nous reconnaissons l'effort réalisé pour le recueil de l'ensemble des données **sur une même période**, comme précédemment demandé par l'AIPU. Toutefois, nous notons dans l'Annexe IV qui porte sur les « Recrutements externes entre juillet 2023 et juin 2024 », la mention « Inclus les récentes décisions de nominations ». Cette précision nous interpelle et soulève des questions. Les recrutements externes comptabilisés concernent-ils uniquement ceux réalisés au 30 juin 2024, comme le suggère le titre, ou incluent-ils également des recrutements postérieurs à cette date, comme semblerait l'indiquer cette précision ? Si les **décisions** de nominations intervenues au 30 juin sont incluses alors que la prise de fonction se fait plus tard, cela pourrait entraîner une double comptabilisation de certains recrutements dans le prochain rapport. Il serait utile de clarifier cette formulation.
3. S'agissant des critères applicables pour analyser la répartition géographique au sein du Secrétariat, dans son rapport sur les ressources humaines ([IOS/EVS/PI 207, mars 2023](#), rec. 2), IOS avait indiqué que d'autres organisations et programmes des Nations Unies regroupaient les pays par ensembles globaux, notamment les pays du Sud. L'Administration envisage-t-elle de considérer cette possibilité, qui donnerait une autre lecture des données et une meilleure compréhension des évolutions de la répartition géographique ?

Partie I – Répartition géographique au sein du personnel

Représentation globale

4. S'agissant de la représentation globale au sein de l'Organisation, nous accueillons avec satisfaction l'augmentation du nombre total d'États membres représentés, atteignant 81 %. Il convient cependant de rappeler que l'objectif final de 85 % fixé pour 2022 n'est toujours pas atteint ([Résolution 41C/64](#)).
5. Au paragraphe 3 de son document, l'Administration affirme que « l'impact positif des recrutements de candidats d'États membres non représentés est souvent freiné par des départs (en majorité non prévisibles) entraînant la non-représentation d'États membres jusque-là représentés ». Il nous semble donc d'autant plus indispensable de renforcer le recrutement des candidats issus des États non et sous-représentés de sorte que d'éventuels départs n'affectent pas automatiquement la représentation globale.
6. Il nous semble que l'Administration affiche un optimisme excessif quant à l'évolution de la représentation globale telle que décrite au paragraphe 8 et qu'illustrée par le Graphique 3. Certes, le nombre d'États membres sous-représentés a diminué depuis 2016, ce dont l'Administration peut se féliciter, mais il est patent que ce nombre a augmenté durant les six derniers mois (janvier 2024 – juin 2024), passant de 50 à 52. Nous enjoignons l'Administration à tout faire pour que ce nombre diminue à nouveau. De plus, on constate une augmentation des États surreprésentés qui sont passés de 17 à 25 entre janvier 2016 et juillet 2024. Cette situation met en lumière la nécessité d'adopter des mesures supplémentaires concrètes pour remédier à ces déséquilibres qui persistent depuis trop longtemps.
7. La présentation des données dans l'Annexe I ne permet pas d'obtenir une vue d'ensemble claire de la répartition géographique de notre Organisation. C'est pourquoi nous avons élaboré les Tableaux 1 et 2 pour une lisibilité des données sur les postes géographiques **et** non géographiques. Nous déplorons l'absence de détails concernant la répartition par grade sur les postes non géographiques qui représentent pourtant 72 % des membres du personnel. On observe ainsi que sur les postes non géographiques, la prévalence du Groupe I est encore plus marquée que sur les postes géographiques. En outre, on note une progression de ce même groupe par rapport à

juillet 2023. Enfin, il faut rappeler, concernant les postes géographiques, que le Groupe I continue de dominer parmi les postes de niveaux les plus élevés dans la hiérarchie puisqu'il représente près de 50 % de l'effectif (48 % précisément) des postes de grades P-5, D-1 et D-2. Cette proportion est encore plus élevée pour les postes non géographiques (53 %).

Tableau 1 : Répartition par catégorie et par groupe régional des postes géographiques (juillet 2024)

Postes géographiques – Répartition par catégorie et par groupe régional											
Groupe régional	DDG	ADG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total	%
Groupe I - Europe et Amérique du Nord	-	3	7	16	59	57	71	28	1	242	35%
Groupe II - Europe de l'Est	-	-	1	4	3	16	19	13	-	56	8%
Groupe III - GRULAC	-	2	1	3	14	19	23	17	1	80	12%
Groupe IV - ASPAC	1		1	9	17	50	38	21	-	137	20%
Groupe V(a) - Afrique	-	1	2	4	20	32	36	24	-	119	17%
Groupe V(b) - États arabes	-	1	-	6	4	15	15	11	-	52	8%
Total	1	7	12	42	117	189	202	114	2	686	
États non-membres											
Israël		-	-	1	-	-	-	-	-	1	

Tableau 2 : Répartition par catégorie et par groupe régional des postes non géographiques (juillet 2024)

Postes non géographiques – Répartition par catégorie et par groupe régional									
Groupe régional	D/P		Total	%	NO	GS		Total	%
	Siège	Hors siège				Siège	Hors siège		
Groupe I - Europe et Amérique du Nord	190	120	310	53%		304	136	440	45%
Groupe II - Europe de l'Est	14	18	32	5%	15	34	15	49	5%
Groupe III - GRULAC	32	20	52	9%	45	24	73	97	10%
Groupe IV - ASPAC	70	27	97	16%	45	35	92	127	13%
Groupe V(a) - Afrique	19	37	56	10%	115	56	114	170	17%
Groupe V(b) - États arabes	32	8	40	7%	20	41	52	93	10%
Total	357	230	587		240	494	482	976	
États non-membres									
Israël						1		1	

Nominations

8. Au paragraphe 10 du document de l'Administration, cette dernière se félicite d'avoir atteint « l'objectif de 50 % des recrutements d'États membres non et sous-représentés sur des postes géographiques pour le biennium 2022-2023 » (soulignement ajouté). Or, cet objectif ne devrait pas se limiter aux seuls postes géographiques. En effet, le Tableau 3 ci-dessous démontre que lorsqu'on analyse les mouvements de personnel à la fois sur des postes géographiques et non géographiques, seuls 37,5 % des nominations sont issues d'États non ou sous-représentés, donc bien loin de l'objectif de 50 %. De même, ces États ne représentent que 23 % des promotions.

9. Par ailleurs, nous notons certaines incohérences entre les données contenues dans le rapport de l'Administration et les mouvements de personnel qui sont publiés régulièrement par HRM. Par exemple :

- l'Annexe IV ne recense aucune nomination pour le secteur SHS, alors que nous en avons comptabilisé au moins quatre à partir des mouvements de personnel ;
- au moins quatre autres nominations (notamment à PAX et SC) ne figurent pas à l'Annexe IV alors qu'elles apparaissent dans les mouvements de personnel ;

- 13 nominations apparaissent dans l'Annexe IV alors qu'elles ne figurent pas dans les mouvements de personnel publiés par HRM. Cela s'explique-t-il par l'ajout des décisions de nominations récentes ? Comme évoqué précédemment, un tel ajout entraînerait une double comptabilisation dans le prochain rapport et devrait être évité.

La mise en place d'une base de données unique, claire et facilement accessible serait utile pour éviter ce genre d'incohérences et produire des statistiques exactes. Il est tout aussi essentiel, dans un souci de transparence et pour faciliter la corrélation des informations, que les données fournies par l'Administration ne soient pas dispersées.

Tableau 3 : Répartition des mouvements de personnel par niveau de représentation pour les postes géographiques et non géographiques

(établi à partir des données publiées par HRM sur les mouvements de personnel de juillet 2023 à juin 2024)

	Type de mouvement					
Niveau de représentation	Nominations (y compris transferts inter-agences)		Promotions		Total	%
Non ou sous-représentés	15	37,5%	9	23,0%	24	30%
Surreprésentés	11	27,5%	15	38,5%	26	33%
Normalement représentés	14	35,0%	15	38,5%	29	37%
Total	40		39		79	

10. Si on revient au Tableau 3 du rapport de l'Administration qui prend en compte uniquement les postes géographiques, on observe que plusieurs secteurs se situent bien en deçà de l'objectif de 50 % de recrutements d'États membres non et sous-représentés : le Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures (25 %), la Direction de la communication et de la mobilisation des publics (25 %) et le Cabinet (33 %). Il serait opportun de faire connaître les raisons de telles disparités entre les secteurs/bureaux, et les mesures envisagées pour y remédier.

11. Nous ne pouvons que regretter l'augmentation significative (de 31 % à 41 %) de la représentation du Groupe I parmi les directeurs et fonctionnaires de rang supérieur. Le Tableau 4 du document de l'Administration fait état de six nominations pour un seul départ. Ce taux extraordinairement élevé interdit de penser que tous les efforts ont été faits pour œuvrer à l'équilibre géographique. La décision de remplacer un effectif aussi stratégique en recrutant près de la moitié des postes ouverts sur un seul groupe expose au risque réputationnel de laisser penser que les recrutements de l'UNESCO ne se feraient pas à l'aune des standards pratiqués par les agences des Nations Unies. Le Tableau 4 ci-dessous démontre une nette augmentation (10,5 points) de la représentation du Groupe régional I, avec un pourcentage qui est passé de 37 % à 47,5 % entre juillet 2023 et juin 2024. Comment espérer rétablir un équilibre si l'on continue à recruter principalement au sein d'un même groupe ? Quelles mesures concrètes sont prévues pour inverser cette tendance ? Nous le répétons, un équilibrage de la répartition géographique ne peut que passer par une politique de recrutement menée avec résolution et transparence.

Tableau 4 : Nominations aux postes géographiques et non géographiques confondus

(établi à partir des données publiées par HRM sur les mouvements de personnel de juillet 2023 à juin 2024)

Nominations (y compris les transferts inter-agences)										
Du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024										Du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023
Groupe régional	ADG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	%	%
Groupe I - Europe et Amérique du Nord	1	4	1	4	4	2	3	19	47,5%	37%
Groupe II - Europe de l'Est	-	-	-	-	-	-	1	1	2,5%	11%
Groupe III - GRULAC	-	-	1	-	1	1	2	5	12,5%	11%
Groupe IV - ASPAC	-	1	-	-	1	2	1	5	12,5%	19%
Groupe V(a) - Afrique	1	-	-	1	1	2	3	8	20,0%	11%
Groupe V(b) - États arabes	-	-	-	-	1	1	-	2	5,0%	11%
Total	2	5	2	5	8	8	10	40		

12. La même remarque peut être faite s'agissant des promotions. Le Tableau 5 ci-dessous indique que le Groupe I représente 33,3 % des promotions, soit une augmentation de plus de quatre points par rapport à la période précédente.

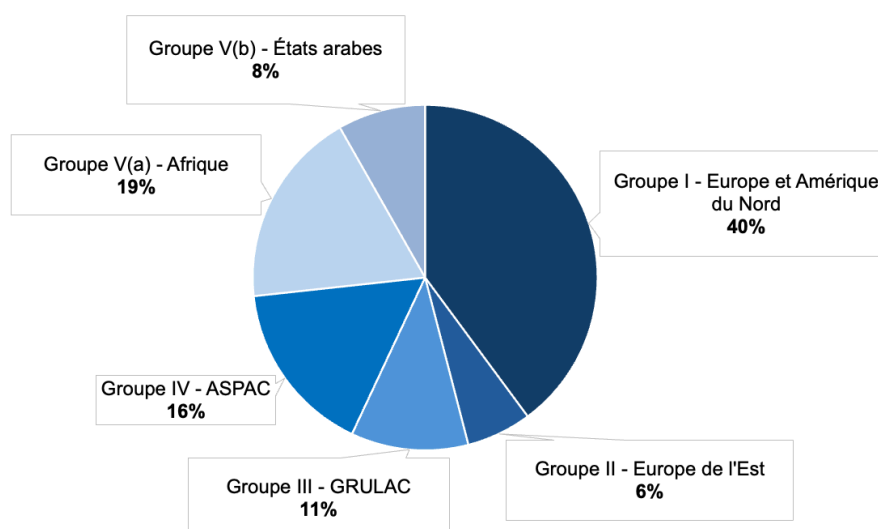
Tableau 5 : Nominations avec promotion aux postes géographiques et non géographiques confondus

(établi à partir des données publiées par HRM sur les mouvements de personnel de juillet 2023 à juin 2024)

Nominations avec promotion										
Du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024										Du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023
Groupe régional	ADG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	%	%
Groupe I - Europe et Amérique du Nord	-	-	2	2	4	4	1	13	33,3%	29%
Groupe II - Europe de l'Est	-	-	1	-	2	1	-	4	10,3%	16%
Groupe III - GRULAC	-	-	-	1	2	1	-	4	10,3%	13%
Groupe IV - ASPAC	-	-	3	2	2	1	-	8	20,5%	22%
Groupe V(a) - Afrique	1	-	-	2	1	-	2	6	15,3%	16%
Groupe V(b) - États arabes	-	-	-	-	2	-	2	4	10,3%	4%
Total	1	0	6	7	13	7	5	39		

13. Enfin, l'AIPU a établi un graphique global illustrant la représentation des membres du personnel par groupe régional (postes géographiques et non géographiques confondus), outil indispensable pour une meilleure visualisation de la répartition au sein de l'Organisation. Ce graphique met en évidence la prédominance du Groupe I, qui représente 40 % des effectifs.

Graphique 1 : Représentation de l'ensemble des membres du personnel par groupe régional (juin 2024)



Autres mesures pour remédier au déséquilibre géographique

14. L'AIPU encourage la poursuite du Programme des jeunes cadres et notamment l'accompagnement personnel et professionnel dès leur prise de fonction au sein de notre Organisation, ainsi que du Programme pour les membres du personnel de niveau intermédiaire (MLPP).

15. Concernant la politique des stagiaires, nous regrettons le retard de sa mise en œuvre (prévue pour juillet 2024). Nous demandons donc qu'elle soit appliquée dans les meilleurs délais. Cette mesure, nécessaire au rééquilibrage de la représentation géographique, est également indispensable pour préserver, voire restaurer, l'image de l'UNESCO en tant qu'employeur soucieux du bien-être de son personnel et pratiquant les principes et valeurs qu'elle-même prône.

Partie II – Équilibre entre les genres

16. L'équilibre entre les genres au sein du personnel de l'UNESCO reste à un niveau satisfaisant et doit continuer à servir d'exemple au sein des organisations et agences onusiennes. Toutefois, des progrès restent à faire au niveau des postes P-5 où le taux de femmes n'atteint que 43 %. De même, elles occupent seulement 44 % des postes de directeur et de rang supérieur. Nous encourageons des efforts accrus pour améliorer cette proportion, d'autant plus que la parité avait été atteinte entre 2018 et 2020.



unesco

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

220 EX/5.IV.B

Conseil exécutif

Deux cent vingtième session

PARIS, le 9 septembre 2024
Original français

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**SUIVI DES DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF
ET LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE À LEURS SESSIONS ANTÉRIEURES**

PARTIE IV

QUESTIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

Résumé

B. Rapport sur la répartition géographique et l'équilibre entre les genres au sein du personnel du Secrétariat, et sur les mesures prises pour remédier à tout déséquilibre

Suite à la décision 217 EX/4.IV.B, ce document contient des informations détaillées sur la situation concernant la répartition géographique et l'équilibre entre les genres au sein du personnel du Secrétariat ; incluant des progrès annuels accomplis par les hauts responsables pour parvenir à une meilleure répartition géographique dans leurs secteurs respectifs ; ainsi qu'un rapport sur le suivi des mesures recommandées par le Conseil exécutif sur la distribution géographique, et adoptées par la Conférence générale par sa résolution 41 C/64.

Ce document contient également des informations sur la répartition géographique et l'équilibre entre les genres des titulaires de contrats affiliés.

Décision requise : paragraphe 21.



Job: 202403042

Introduction

1. Suite à la décision du Conseil exécutif à sa 217^e session sur la répartition géographique et l'équilibre entre les genres au sein du personnel, ce document se compose de trois parties :

- (a) La **partie I** présente la **répartition géographique au sein du personnel** à la date de **juin 2024** ainsi que les progrès accomplis sur la période de juillet 2023 à juin 2024, notamment :
 - l'augmentation du taux de représentation d'États membres représentés de 80 % à **81 %** ;
 - l'atteinte, et même le dépassement, de l'objectif de 40 % d'États membres normalement représentés (**41 %** à juin 2024) ;
 - le dépassement également de l'objectif de 50 % de nomination de candidats externes provenant d'États membres non et sous-représentés (**54 %**).
- (b) La **partie II** présente la situation sur l'**équilibre entre les genres au sein du personnel** à la date de juin 2024 et les progrès réalisés depuis juillet 2023, ainsi que les tendances sur 10 ans de l'équilibre entre les genres. Les progrès réalisés incluent notamment :
 - une nette amélioration du nombre de femmes Directrices, de 41 % en juillet 2023 à **44 %** en juin 2024 ;
 - une amélioration du nombre de femmes au niveau P-5, de 41 % en juillet 2023 à **43 %** à juin 2024.
- (c) La **partie III** présente des informations sur la répartition géographique et l'équilibre entre les genres **des titulaires de contrats affiliés**¹. Parmi les 2 665 titulaires de contrats affiliés, on compte 155 nationalités différentes, dont 15 d'États membres non représentés, et 55 % de femmes.

2. Les annexes présentent les informations suivantes sur la situation de la représentation géographique, à la date de juin 2024.

- l'annexe I donne des informations, par grade et par nationalité, sur le nombre de membres du personnel sur les postes géographiques (D/P) et non géographiques (D/P, NPO et GS) ;
- l'annexe II donne des informations par État membre et par niveau de représentation ;
- l'annexe III indique les changements de niveau de représentation qui se sont produits depuis juillet 2023 ;
- l'annexe IV donne les informations sur les recrutements externes par secteur, grade et nationalité sur les postes géographiques et non géographiques depuis juillet 2023 à juin 2024 ([décision 216 EX/5.III.A](#)) ;
- l'annexe V donne les informations sur les titulaires de contrats affiliés par nationalité.

¹ Il s'agit des contrats de consultants, contrats de service, stagiaires parrainés, contrats de courte durée, prêts, volontaires ONU et personnel d'intervention « stand by ».

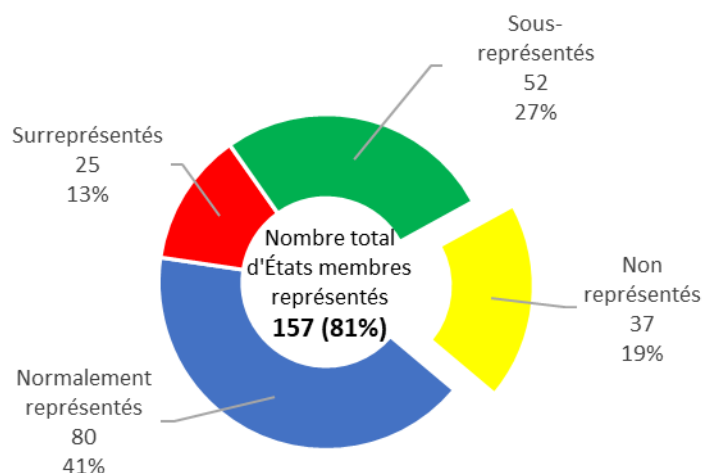
PARTIE I – RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE AU SEIN DU PERSONNEL

Situation à juin 2024 – représentation globale

3. Au mois de juin 2024, sur les 194 États membres de l'UNESCO, 157 (81 %) étaient représentés. La progression vers l'objectif de 85 % continue ; cependant l'impact positif des recrutements de candidats d'États membres non représentés est souvent freiné par des départs (en majorité non prévisibles) entraînant la non-représentation d'États membres jusque-là représentés. Ainsi au cours de la période juillet 2023 – juin 2024, alors que quatre États membres sont devenus représentés grâce à des recrutements externes (Haïti, le Pérou, la République centrafricaine et le Tchad), au cours de la même période, deux États membres sont devenus non représentés, suite au départ de leur nationaux (la Macédoine du Nord et Oman).

4. L'UNESCO se maintient en 3^e place dans le système commun des Nations Unies en matière de représentation, juste derrière le Secrétariat de l'ONU et la FAO, et devant l'OMS, le BIT et l'OAIC. Il faut rappeler que sur les 25 entités du système commun des Nations Unies, seules six entités, dont l'UNESCO, ont mis en place un système formel de quotas géographiques. La Commission de la fonction publique internationale (CFPI) a d'ailleurs encouragé les autres agences à mettre en place des indicateurs, suivant la bonne pratique de l'UNESCO et des autres agences précitées.

Graphique 1 : Situation de la répartition géographique (juin 2024)

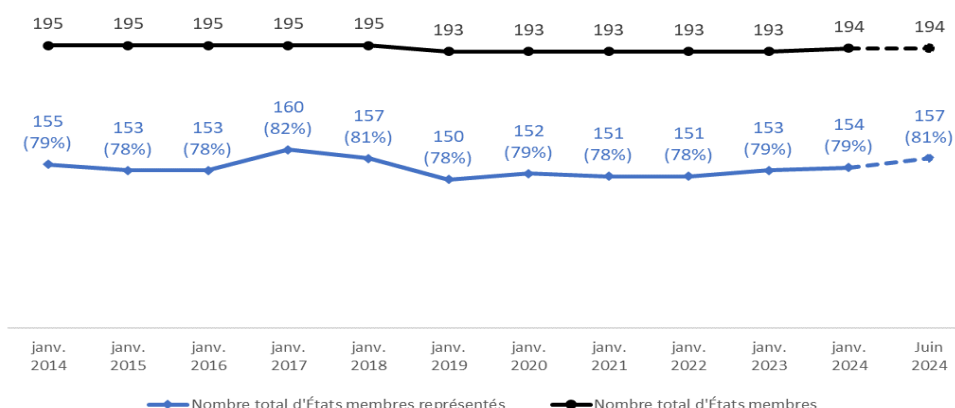


5. Si l'on compte aussi les membres du personnel professionnel sur des postes non géographiques et les engagements au titre d'un projet (PA), l'UNESCO compte un total de 161 nationalités différentes sur des postes professionnels et au-dessus (P/D) soit quatre États membres de plus que ceux comptés dans la répartition géographique : Andorre, les Bahamas, Malte et le Soudan du Sud. La totalité des membres du personnel (incluant le personnel des services généraux, les administrateurs nationaux (NPO), les détachements et les temporaires) comprend 171 nationalités différentes.

Évolution de la représentation géographique des États membres de janvier 2014 à juin 2024

6. Lors de la 219^e session, le Conseil a demandé des informations sur les tendances observées au cours des 10 dernières années concernant la répartition géographique ([décision 219 EX/5.III.A](#)). Comme le montre le graphique 2 ci-dessous, le niveau global de représentation des États membres fluctue depuis 10 ans entre 79 % en 2014 et 81 % aujourd'hui.

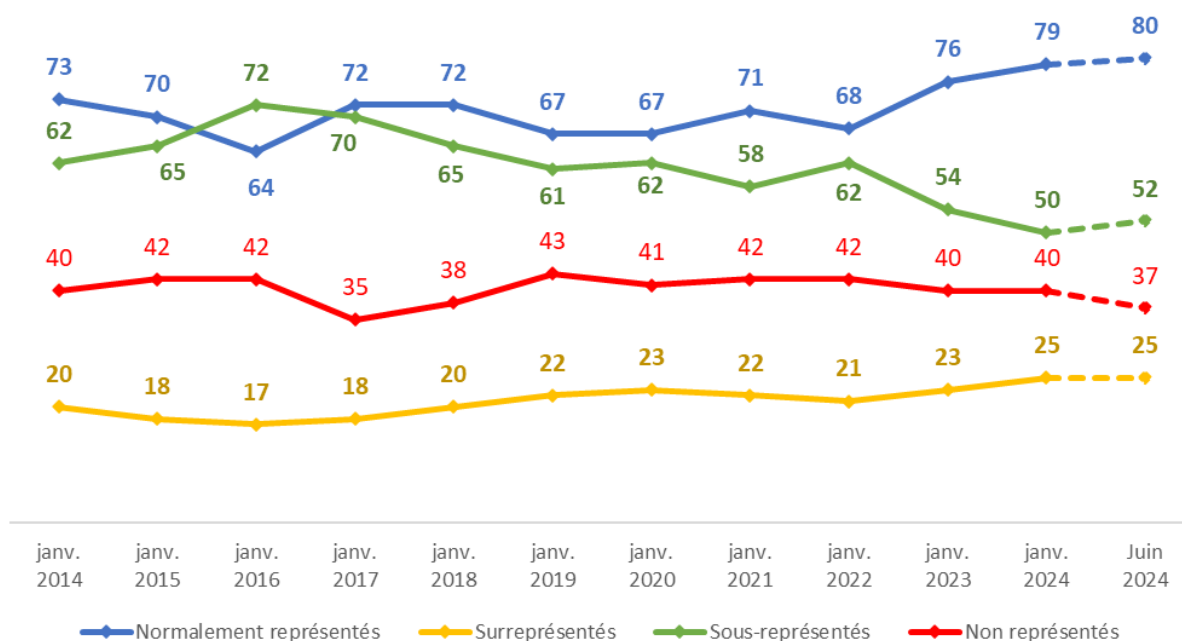
**Graphique 2 : Évolution du niveau global de représentation
(janvier 2014 à juin 2024)**



7. Depuis janvier 2022, la tendance est à une amélioration continue de la représentation géographique avec une augmentation du nombre d'États membres représentés de 151 en janvier 2022 à 157 en juin 2024. Au cours de cette période, 9 États membres sont devenus représentés (l'Angola, l'Arménie, la Barbade, le Cabo Verde, la République centrafricaine, le Luxembourg, le Sri Lanka, le Tadjikistan, le Tchad) ; dans le même temps, 4 États membres sont devenus non représentés (le Lesotho, les Maldives, la Macédoine du Nord, Oman), à la suite de départs. Les États-Unis ont également réintégré l'Organisation au cours de cette même période.

8. Sur 10 ans, le nombre d'États membres normalement représentés a fluctué entre 64 et 80, avec le niveau le plus élevé atteint en juin 2024. La tendance depuis janvier 2022, en particulier, est à une nette amélioration, avec une courbe ascendante continue. Parallèlement, le nombre d'États membres sous-représentés diminue également de manière constante. Les tendances sont moins marquées pour les États membres surreprésentés (tendance à une augmentation).

**Graphique 3 : Évolution du niveau global de représentation
(janvier 2014 à juin 2024)**



Progrès accomplis entre juillet 2023 et juin 2024 par rapport aux objectifs fixés

9. Au cours de cette période, la représentation géographique équitable a continué d'être une priorité pour la Directrice générale. Le Secrétariat a poursuivi la mise en œuvre des mesures adoptées lors de la 41^e session de la Conférence générale (résolution 41 C/64), conformément aux recommandations du Groupe de travail sur la répartition géographique. Depuis juillet 2023 (date du dernier rapport), ces efforts ont conduit aux progrès suivants :

- une augmentation du nombre total d'États membres représentés, passant de 155 à 157 et améliorant le taux de représentation de 80 % à 81 % (tableau 1) ;
- une augmentation du nombre d'États membres normalement représentés de 78 à 80 et d'un point de pourcentage (40 % à 41 %) dépassant ainsi l'objectif de 40 % des États membres normalement représentés (tableau 1) ;
- une diminution du nombre d'États membres surreprésentés, de 26 à 25 et d'un point de pourcentage (14 % à 13 %) (tableau 1) ;
- une diminution du nombre d'États membres non représentés, de 39 à 37 (tableau 1) ;
- un taux de 54 % des nominations externes d'États membres non et sous-représentés sur des postes géographiques (tableau 2).

**Tableau 1 : Évolution de la répartition géographique
(juillet 2023 – juin 2024)**

Situation de la représentation	Nombre d'États membres		Différence du nombre d'États membres juillet 2023 – juin 2024
	juillet 2023	juin 2024	
Normalement représentés	78 (40 %)	80 (41 %)	+2
Surreprésentés	26 (14 %)	25 (13 %)	-1
Sous-représentés	51 (26 %)	52 (27 %)	+1
Nombre total d'États membres représentés	155 (80 %)	157 (81 %)	+2
Non représentés	39 (20 %)	37 (19 %)	-2
Nombre total d'États membres	194	194	0

Tableau 2 : Nominations sur des postes géographiques (P/D) de juillet 2023 à juin 2024

	juillet 2023 à juin 2024*
Non représentés	4 (10 %)
Sous-représentés	17 (44 %)
Non et sous-représentés	21 (54 %)
Normalement représentés	13 (33 %)
Surreprésentés	5 (13 %)
Total	39

* y inclus les décisions de nomination déjà prises mais non encore reflétées dans la répartition géographique de juin 2024.

10. Les mesures les plus significatives mises en œuvre incluent le **Programme des jeunes cadres**, le **Programme pour les membres du personnel de niveau intermédiaire (MLPP)**, **l'objectif de recruter 50 %** de candidats d'États membres non et sous-représentés sur des postes géographiques, ainsi que les initiatives de recherche pro-actives de candidats ciblant ces États membres.

- **Le Programme des jeunes cadres** : L'exercice 2023/2024 a concerné 11 postes P-1/P-2 vacants. Le Programme a permis de recruter un total de 10 jeunes cadres en juillet 2024 (un poste est encore en cours de recrutement) : 2 d'États membres non représentés et 8 d'États membres sous-représentés. Grâce à ces recrutements, 2 États membres deviendront représentés (El Salvador et le Lesotho) et 3 deviendront normalement représentés (Chypre, l'Inde et Madagascar).
- De plus, près de 50 candidats présélectionnés ont été placés dans le vivier de jeunes cadres, ce qui leur permettra d'être pris en considération pour les postes P-1/P-2 qui deviendront vacants. Ce vivier restera actif jusqu'au lancement du prochain programme. Lors du dernier exercice en 2020/2022 le vivier avait permis le recrutement de 5 jeunes cadres supplémentaires au cours du biennium.
- La nouvelle cohorte de jeunes cadres bénéficiera d'une formation d'orientation dès leur prise de fonction à l'automne 2024, ainsi que du programme d'**accompagnement** et de **mentorat** mis en place par la Section du recrutement.
- **Le Programme pour les membres du personnel de niveau intermédiaire (MLPP)** vise à identifier des candidats qualifiés pour des postes de niveau P-3/P-4. Bien que le recrutement soit ouvert à tous les États membres, une attention prioritaire, à compétences égales, est accordée aux candidats provenant des pays non et sous-représentés. Suite au projet pilote lancé en 2022 qui a permis le recrutement de 3 professionnels (2 P-3 et 1 P-4) d'États membres non représentés, et suite à la décision du Conseil exécutif² encourageant le Secrétariat à poursuivre ses efforts en ce sens, le Bureau de la gestion des ressources humaines a lancé un nouveau cycle de 11 postes MLPP (10 postes P-3 et 1 P-4) en août 2023. Parmi ces postes, **8** ont été pourvus en externe : **1** par un candidat d'un État membre non représenté, **6** par des candidats d'États membres sous-représentés, et **1** par un candidat d'un État membre normalement représenté³. Deux postes ont été pourvus en interne et un poste est encore en cours de recrutement.
- Le Programme MLPP s'accompagne d'actions ciblées de recherche pro-actives de candidats venant des États membres non et sous-représentés, avec l'appui des États membres et des commissions nationales, ainsi que des chefs de bureau dans les États membres concernés. Une durée d'affichage plus longue (2 mois) facilite ces actions ciblées, ainsi que des recherches directes de candidats via LinkedIn et sur les réseaux sociaux. Vu le succès de ce programme, et son impact positif sur la représentation géographique, le Secrétariat recommande de réserver un minimum de 10 postes par biennium pour le Programme MLPP.
- **L'objectif de 50 %, des recrutements d'États membres non et sous-représentés sur des postes géographiques pour le biennium 2022-2023**, fixé par la Conférence générale lors de sa 41^e session, a été dépassé par les décisions opérationnelles à cette date. De juillet 2023 à juin 2024, **54 %** des recrutements externes sur des postes géographiques sont des nationaux d'États membres non et sous-représentés.

Comme le montre le tableau 3 ci-dessous, cet objectif de 50% a été soit atteint, soit dépassé dans la majorité des Secteurs/Bureaux.

² Décision 215 EX/5.IV.C.

³ Cet État membre, sous-représenté, est devenu normalement représenté en cours de recrutement.

Tableau 3 : Progrès par rapport à l'objectif de 50 % des nominations sur des postes géographiques par Secteur/Bureau (juillet 2023 à juin 2024)*

	% de nominations non et sous représentés
Éducation	80%
Sciences exactes et naturelle	50%
Commission océanographique intergouvernementale	75%
Sciences sociales et humaines	-
Culture	50%
Communication et information	67%
Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures	25%
Secteur de l'Administration et Management	60%
Direction de la communication et de la mobilisation des publics	25%
Bureau pour la Planification Stratégique	-
Division des services de contrôle interne	50%
Cabinet	33%
Total	54%

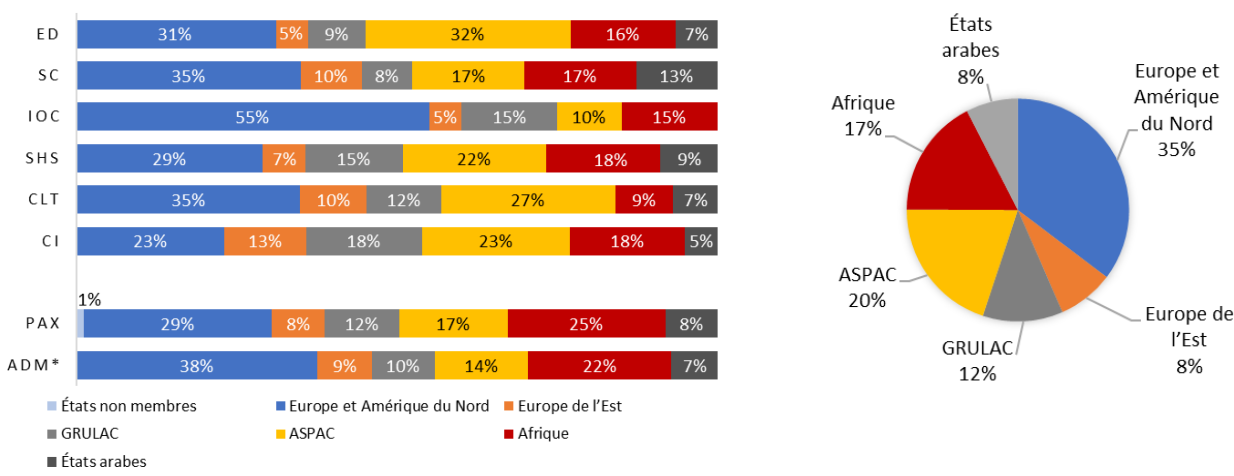
* y inclus les décisions de nomination déjà prises mais non encore reflétées dans la répartition géographique de juin 2024.

Parmi les mesures de recherche pro-actives de candidats, des réseaux professionnels, des salons de carrières et des webinaires universitaires ont été utilisés. À partir de la rentrée 2024, des campagnes ciblées seront mises en place avec les États membres non et sous-représentés pour attirer des candidats qualifiés, en collaboration avec les délégations permanentes et les commissions nationales.

Représentation au sein du personnel des secteurs (postes soumis à la répartition géographique)

11. S'agissant de la répartition par groupe régional dans les secteurs, les tendances restent stables depuis juillet 2023.

Graphique 4 : Répartition par groupe régional dans les secteurs⁽¹⁾ (juin 2024)



⁽¹⁾ À l'exclusion des instituts de catégorie 1.

^(*) ADM comprend le Bureau de la gestion financière, la Division des conférences, des langues et des documents, le Bureau de la gestion des ressources humaines, le Bureau des solutions opérationnelles numériques, la Division des opérations, la Section de la sécurité et de la sûreté, et la Section du support administratif.

Représentation des directeurs et fonctionnaires de rang supérieur par groupe régional

12. En juin 2024, le nombre de directeurs et de fonctionnaires de rang supérieur occupant des postes géographiques est de 63, deux de plus par rapport à juillet 2023.

Tableau 4 : Évolution de la répartition géographique par groupe régional parmi les postes géographiques de directeurs et les fonctionnaires de rang supérieur (juillet 2023 à juin 2024)

Groupe régional	Juillet 2023	Juin 2024	Nominations	Départs
			juillet 2023 à juin 2024	juillet 2023 à juin 2024
Europe et Amérique du Nord	21 (31 %)	26 (41 %)	6	1
Europe de l'Est	5 (8 %)	5 (8 %)	1	1
GRULAC	8 (13 %)	6 (10 %)	1	3
ASPAC	8 (13 %)	11 (17 %)	4	1
Afrique	9 (15 %)	7 (11 %)	1	3
États arabes	9 (15 %)	7 (11 %)	-	2
États non membres	1 (2 %)	1 (2 %)	-	-
Total	61	63	13	11

PARTIE II – ÉQUILIBRE ENTRE LES GENRES AU SEIN DU PERSONNEL⁴

13. Cette section présente la situation à la date de juin 2024 concernant l'équilibre entre les genres au sein du Secrétariat, ainsi que les progrès accomplis pour atteindre la parité à tous les niveaux, en particulier dans la catégorie des directeurs et des fonctionnaires de rang supérieur. À noter que la parité entre les genres est considérée atteinte dans une fourchette de 47 % à 53 % selon le plan d'action du système des Nations Unies pour améliorer la parité des genres et l'autonomisation des femmes à travers le système des Nations Unies.

Situation à la date de juin 2024 (tableau 5)

14. Globalement, le taux moyen de représentation des femmes du cadre organique et de rang supérieur (P/D) à l'UNESCO est de 57 %, donc largement supérieur au taux moyen dans le système des Nations Unies qui est de 48 %⁵.

15. Dans l'ensemble du Secrétariat, les femmes sont majoritaires (57 %) : elles représentent 60 % du personnel du cadre de service et de bureau (GS) ; 51 % des administrateurs nationaux (NO) ; 58 % du personnel du cadre organique (P), et 44 % des postes de directeur et de rang supérieur. Si dans le grade P-3 les femmes sont légèrement majoritaires, des efforts sont à faire pour augmenter le nombre d'hommes au niveau junior (P-1/P-2) (29 %) pour tendre vers un meilleur équilibre à ce niveau.

Situation des femmes au niveau P-5, directeur et de rang supérieur

16. Le taux des femmes au niveau P-5 s'est amélioré depuis juillet 2023, avec une augmentation de 3 points de pourcentage passant de 40 % à 43 % en juin 2024.

⁴ Les données recouvrent tous les membres du personnel (sur des postes géographiques ou non géographiques). Et depuis juin 2024, les membres du personnel temporaires sont inclus dans les statistiques sur la parité des genres.

⁵ Statistiques du personnel 31 décembre 2022 – CEB.

17. Les nominations de femmes Directrices pendant la période couverte par ce rapport ont très nettement dépassé les nominations d'hommes sur des postes de directeurs (8 nominations de femmes sur 13), avec un impact positif sur le pourcentage des femmes Directrices (44 %) en nette augmentation par rapport à juillet 2023 (41 %). L'UNESCO reste en tête de file parmi les agences spécialisées des Nations Unies, devant le BIT (38 %), l'OMS (36 %), l'OMPI (33 %) et la FAO (28 %).

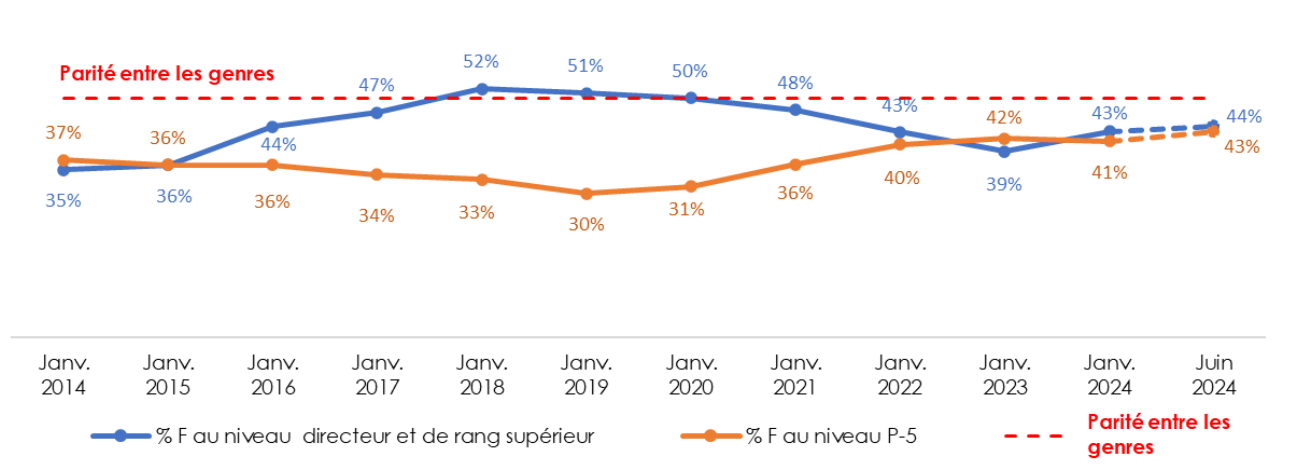
Tableau 5 : Répartition par genre et par grade

Programme ordinaire et contributions volontaires (juillet 2023 à juin 2024)

	juillet 2023					juin 2024					Différence %F
	F	%F	H	%H	Total	F	%F	H	%H	Total	
DDG	-	-	1	100 %	1	-	-	1	100 %	1	-
ADG	2	25 %	6	75 %	8	3	37,5 %	5	62,5 %	8	+12,5 %
D-2	6	43 %	8	57 %	14	9	60 %	6	40 %	15	+17 %
D-1	21	45 %	26	55 %	47	21	41 %	30	59 %	51	-4 %
Total D	29	41 %	41	59 %	70	33	44 %	42	56 %	75	+3 %
P-5	57	40 %	84	60 %	141	61	43 %	82	57 %	143	+3 %
P-4	141	52 %	130	48 %	271	142	50 %	142	50 %	284	-2 %
P-3	205	56 %	161	44 %	366	237	58 %	174	42 %	411	+2 %
P-2/P-1	193	68 %	91	32 %	284	248	71 %	100	29 %	348	+3 %
Total P	596	56 %	466	44 %	1 062	688	58 %	498	42 %	1 186	+2 %
Total D/P	625	55 %	507	45 %	1 132	721	57 %	540	43 %	1 261	+2 %
Total NO	106	49 %	112	51 %	218	121	51 %	118	49 %	239	+2 %
Total GS	561	59 %	392	41 %	953	577	60 %	392	40 %	969	+1 %
Total UNESCO	1 292	56 %	1 011	44 %	2 303	1 419	57 %	1 050	43 %	2 469	+2 %

18. Lors de la 219^e session, le Conseil a demandé des informations sur les tendances observées concernant l'évolution de l'équilibre entre les genres aux postes du cadre organique et de direction ([décision 219 EX/5.III.A](#)). S'agissant des tendances observées au cours des 10 dernières années on note des fluctuations aux niveaux P-5 et directeur, avec une augmentation générale par rapport à il y a 10 ans (graphique 5).

Graphique 5 : Évolution du % des femmes aux niveaux P-5, directeur et de rang supérieur

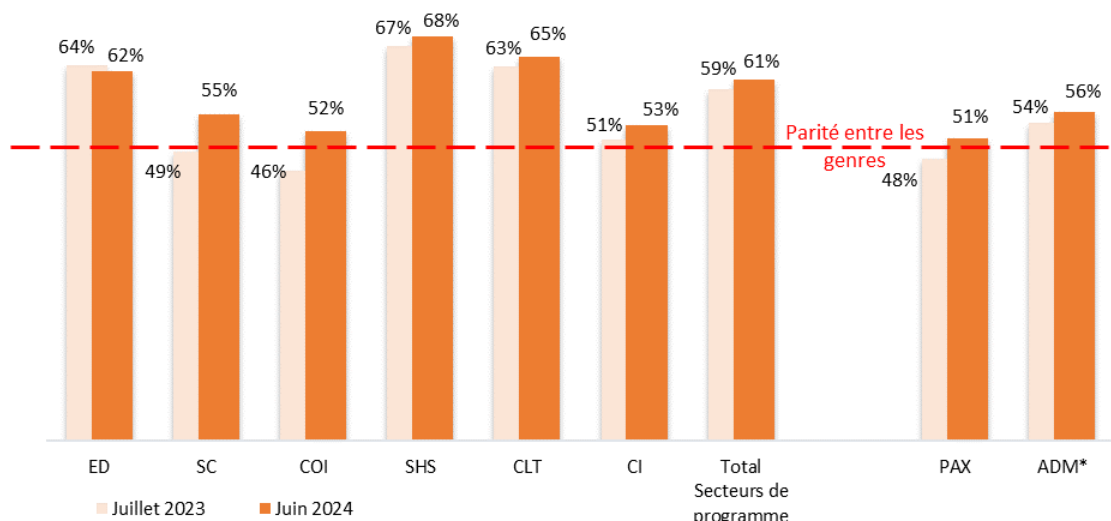


Progrès de la parité entre les genres par secteur (P/D)

19. À la date de juin 2024, la parité a été atteinte dans tous les secteurs, y compris dans le Secteur des sciences exactes et naturelles (SC), à la Commission océanographique intergouvernementale (COI) et dans le Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures (PAX) qui après des efforts

significatifs, ont atteint la parité en juin 2024, avec respectivement 55 %, 52 % et 51 % de femmes sur des postes professionnels et de direction.

Graphique 6 : Parité entre les genres dans les postes du cadre organique et de direction (P/D) des secteurs⁽¹⁾
Programme ordinaire et contributions volontaires (juillet 2023 à juin 2024)



⁽¹⁾ À l'exclusion des instituts et centre de catégorie 1.

^(*) ADM comprend le Bureau de la gestion financière, la Division des conférences, des langues et des documents, le Bureau de la gestion des ressources humaines, le Bureau des solutions opérationnelles numériques, la Division des opérations, la Section de la sécurité et de la sûreté, et la Section du support administratif.

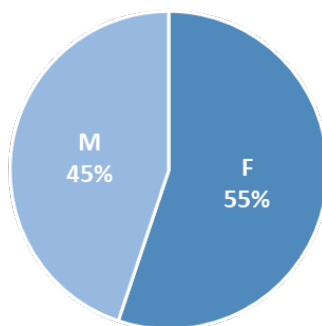
PARTIE III – RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ET DE L'ÉQUILIBRE ENTRE LES GENRES DES TITULAIRES DE CONTRATS AFFILIÉS⁶ (ANNEXE V).

20. Conformément à la demande du Conseil exécutif lors de sa 217^e session (décision [217 EX/4.IV.B](#)), des informations sur la répartition géographique et l'équilibre entre les genres des titulaires de contrats affiliés sont présentées ci-dessous :

- En juin 2024, les titulaires de contrats affiliés, au nombre de 2 665, comptent **155 nationalités** (dont 15 d'États membres non représentés). Les consultants en forment la majorité (55 %), suivis des titulaires de contrats de service (41 %). La majorité des titulaires de contrats affiliés sont recrutés dans leur pays ou région d'origine. La France compte le nombre le plus important de titulaires de contrats affiliés du fait de la localisation du Siège de l'UNESCO à Paris. On observe également un nombre élevé de titulaires de contrats affiliés de pays où sont situés des bureaux de l'UNESCO ou qui accueillent des antennes d'instituts de catégorie I.
- En termes de **parité**, **55 %** de titulaires de contrats affiliés sont des femmes, ce qui rejoint les tendances observées pour le personnel de l'UNESCO en général (58 %) (graphique 7 ci-dessous).

⁶ Il s'agit des contrats de consultants, contrats de service, stagiaires parrainés, contrats de courte durée, prêts, volontaires ONU et personnel d'intervention « stand by ».

Graphique 7 : Répartition par genre des titulaires de contrats affiliés (juin 2024)



Projet de décision proposé

21. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant la résolution 41 C/64 ainsi que ses décisions 217 EX/4.IV.B et 219 EX/5.III.A,
2. Ayant examiné le document 220 EX/5.IV.B,
3. Prend note avec satisfaction des informations fournies par la Directrice générale concernant la situation de la répartition géographique et de l'équilibre entre les genres au sein du personnel au mois de juin 2024 ;
4. Se félicite des progrès réalisés dans l'équilibre entre les genres en ce qui concerne la classe D-1 et les rangs supérieurs et encourage vivement la Directrice générale à poursuivre ses efforts en ce sens ;
5. Se félicite également des initiatives pour améliorer la représentation géographique équitable des États membres au sein du Secrétariat, notamment à travers le Programme des jeunes cadres et le Programme pilote pour les membres du personnel de niveau intermédiaire (MLPP), et encourage vivement le Secrétariat à poursuivre ses efforts en la matière ;
6. Exprime sa satisfaction quant aux progrès réalisés en vue d'atteindre l'objectif de 50 % de nominations de candidats issus d'États membres non représentés et sous-représentés à des postes soumis à la répartition géographique, et prie la Directrice générale de poursuivre cet objectif au cours de l'exercice biennal 2024-2025 ;
7. Note que la répartition géographique à la classe D-1 et aux rangs supérieurs doit être améliorée, et prie la Directrice générale de prendre des mesures concrètes pour améliorer la situation ;
8. Prie également la Directrice générale de lui soumettre, à sa 222^e session, un rapport sur la situation de la répartition géographique et l'équilibre entre les genres.

ANNEXE I

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE – MEMBRES DU PERSONNEL
SUR DES POSTES GÉOGRAPHIQUES ET NON GÉOGRAPHIQUES
 : États membres sous-représentés ou non représentés

			Membres du personnel sur des postes géographiques														Membres du personnel sur des postes NON géographiques*					TOTAL
États membres	Code	Groupe	DD G	ADG	D2	D1	P5	P4	P3	P2	P1	Total	Max.	Min.	Situation	D/P		NO	GS		Total	
																Siège	hors Siège		Siège	hors Siège		
Afghanistan	AFG	Groupe IV					1	1				2	4	2	=			6		9	15	17
Afrique du Sud	ZAF	Groupe V(a)				1	2	1	3			7	5	3	+	2		3	1		6	13
Albanie	ALB	Groupe II				1						1	4	2	-					1	1	2
Algérie	DZA	Groupe V(b)						1	1	3		5	4	3	+	9	1		12	2	24	29
Allemagne	DEU	Groupe I			1	1	1	5	10	2		20	24	14	=	12	10		3	5	30	50
Andorre	AND	Groupe I											4	2	O	1					1	1
Angola	AGO	Groupe V(a)								2		2	4	2	=			1			1	3
Antigua-et-Barbuda	ATG	Groupe III								1		1	4	2	-							1
Arabie saoudite	SAU	Groupe V(b)								1		1	8	5	-						7	8
Argentine	ARG	Groupe III			1	1	2	4	2	1		11	6	4	+	4	5	9		6	24	35
Arménie	ARM	Groupe II								1		1	4	2	-	1			1		2	3
Australie	AUS	Groupe IV				2	1	2	2	2		9	11	6	=	4	1		4	1	10	19
Autriche	AUT	Groupe I					1	2		1		4	6	3	=	1	2		1	2	6	10
Azerbaïdjan	AZE	Groupe II							1	1	2	4	4	2	=	1			1		2	6
Bahamas	BHS	Groupe III											4	2	O	1					1	1
Bahreïn	BHR	Groupe V(b)											4	2	O							
Bangladesh	BGD	Groupe IV							1	1		2	5	3	-			1		4	5	7
Barbade	BRB	Groupe III						1				1	4	2	-	1	1	1			3	4
Bélarus	BLR	Groupe II						1				1	4	2	-							1
Belgique	BEL	Groupe I					4	4	2	1		11	6	4	+	3	4			1	8	19
Belize	BLZ	Groupe III								1		1	4	2	-							1
Bénin	BEN	Groupe V(a)							2		2	4	4	2	=	2	3	2	2	1	10	14
Bhoutan	BTN	Groupe IV											4	2	O							
Bolivie (État plurinational de)	BOL	Groupe III						1	1			2	4	2	=				1		1	3
Bosnie-Herzégovine	BIH	Groupe II								2		2	4	2	=			1	3		2	8
Botswana	BWA	Groupe V(a)							1			1	4	2	-			1	1		2	3
Brésil	BRA	Groupe III				1	3	3	2	4		13	11	7	+	11	4	10	4	8	37	50
Brunéi Darussalam	BRN	Groupe IV											4	2	O							
Bulgarie	BGR	Groupe II						3				3	4	2	=				4		4	7
Burkina Faso	BFA	Groupe V(a)					1		1			2	4	2	=		4	2		1	7	9
Burundi	BDI	Groupe V(a)						2	1	1		4	4	2	=	1		1	3		5	9
Cabo Verde	CPV	Groupe V(a)					1					1	4	2	-		1				1	2
Cambodge	KHM	Groupe IV					1			2		3	4	2	=			2	1	6	9	12
Cameroun	CMR	Groupe V(a)			2		2	4	1	1		10	4	2	+	1	2	5	5	9	22	32
Canada	CAN	Groupe I				1	4	4	4	2		15	12	7	+	12	7		2	7	28	43
Chili	CHL	Groupe III		1			1	1		1		4	5	3	=	3	2	2	4	8	19	23
Chine	CHN	Groupe IV	1			1	2	7	5	3		19	62	37	-	29	9	1	10	7	56	75
Chypre	CYP	Groupe I						1				1	4	2	-							1
Colombie	COL	Groupe III					2	1	2			5	5	3	=	4	2		1	1	8	13
Comores	COM	Groupe V(a)						1				1	4	2	-				1		1	2
Congo	COG	Groupe V(a)					1		1	1		3	4	2	=			1	2	6	9	12
Costa Rica	CRI	Groupe III							1			1	4	2	-			2		5	7	8
Côte d'Ivoire	CIV	Groupe V(a)					2	1				3	4	2	=	2		7	2	4	15	18
Croatie	HRV	Groupe II						1				1	4	2	-		1			3	5	6
Cuba	CUB	Groupe III						1	1		1	3	4	2	=			6		7	13	16
Danemark	DNK	Groupe I				1	2	1				4	5	3	=	1					1	5
Djibouti	DJI	Groupe V(a)					1					1	4	2	-				1	1		3
Dominique	DMA	Groupe III							1			1	4	2	-		1				1	2
Égypte	EGY	Groupe V(b)				2	1	1	1	1		6	5	3	+	2		2	1	7	12	18
El Salvador	SLV	Groupe III											4	2	O				2		2	2
Émirats Arabes Unis	ARE	Groupe V(b)											6	3	O							
Équateur	ECU	Groupe III					1		2			3	4	2	=	1		3		7	11	14
Erythrée	ERI	Groupe V(a)							1			1	4	2	-							1
Espagne	ESP	Groupe I			1	1	6	2	6			16	11	6	+	14	8		9	1	32	48
Estonie	EST	Groupe II				1						1	4	2	-							1
Eswatini	SWZ	Groupe V(a)							1	1		2	4	2	=			1			1	3
État de Palestine	PSE	Groupe V(b)						2	1			3	4	2	=	1			2	5	8	11
États-Unis d'Amérique	USA	Groupe I			1	1	7	4	6			19	76	46	-	9	4		5	2	20	39
Ethiopie	ETH	Groupe V(a)					1		2	4		7	4	3	+	4			6	3	16	25
Fédération de Russie	RUS	Groupe II					1	1		4		6	10	6	=	4	8	3	10	1	26	32
Fidji	FJI	Groupe IV						1				1	4	2	-				1		3	4
Finlande	FIN	Groupe I					2	3				5	5	3	=	3	1				4	9
France	FRA	Groupe I			2	4	9	14	15	14	1	59	18	11	+	78	17		252	3	350	409
Gabon	GAB	Groupe V(a)						1	2			3	4	2	=			4	1	4	9	12
Gambie	GMB	Groupe V(a)					1		2			3	4	2	=							3
Géorgie	GEO	Groupe II						1	1			2	4	2	=		1				1	3
Ghana	GHA	Groupe V(a)							1			1	4	2	-	1		8	2	5	16	17
Grèce	GRC	Groupe I						2	3	2		7	5	3	+	6			2	1	9	16
Grenade	GRD	Groupe III					1					1	4	2	-							1
Guatemala	GTM	Groupe III											4	2	O				1		3	4
Guinée	GIN	Groupe V(a)					2	1		1		4	4	2	=				1		1	5
Guinée équatoriale	GNQ	Groupe V(a)											4	2	O							

220 EX/5.IV.B
Annexe I – page 2

			Membres du personnel sur des postes géographiques													Membres du personnel sur des postes NON géographiques*						TOTAL		
États membres	Code	Groupe	DD G	ADG	D2	D1	P5	P4	P3	P2	P1	Total	Max.	Min.	Situation	D/P		NO	GS		Total			
																Siège	hors Siège		Siège	hors Siège				
Guinée-Bissau	GNB	Groupe V(a)						1				1	4	2	-								1	
Guyana	GUY	Groupe III											4	2	O									
Haiti	HTI	Groupe III								1		1	4	2	-		1	1	1	3	6		7	
Honduras	HND	Groupe III						1	1	1		3	4	2	=								3	
Hongrie	HUN	Groupe II			1					2		3	4	3	=				1	1	3		6	
Îles Cook	COK	Groupe IV						1				1	4	2	-								1	
Îles Marshall	MHL	Groupe IV											4	2	O									
Îles Salomon	SLB	Groupe IV											4	2	O									
Inde	IND	Groupe IV				3	2			1	3	9	16	10	-		6	2	12	2	16	38	47	
Indonésie	IDN	Groupe IV					1	1	1	1		4	7	4	=			2		9	11		15	
Iran, République islamique d'	IRN	Groupe IV					1	1	2			4	5	3	=			2	2	3	3	4	14	18
Iraq	IRQ	Groupe V(b)							2			2	4	3	-		1	1	4	1	6	13	15	
Irlande	IRL	Groupe I					1	1				2	5	3	-		2	1		4		7	9	
Islande	ISL	Groupe I											4	2	O		1					1	1	
Italie	ITA	Groupe I		1		4	4	8	7	2		26	14	9	+		17	49		14	109	189	215	
Jamaïque	JAM	Groupe III							1	1		2	4	2	=				1		5	6	8	
Japon	JPN	Groupe IV				1	4	13	13	1		32	30	18	+		14	2		2		18	50	
Jordanie	JOR	Groupe V(b)						1		1		2	4	2	=		2	1	5	1	5	14	16	
Kazakhstan	KAZ	Groupe IV							2			2	4	2	=		1		4	1	5	11	13	
Kenya	KEN	Groupe V(a)						3	1	1		5	4	2	+		3	2	4	3	9	21	26	
Kirghizistan	KGZ	Groupe IV						1	1			2	4	2	=		1	2				3	5	
Kiribati	KIR	Groupe IV											4	2	O									
Koweït	KWT	Groupe V(b)											4	3	O									
Lesotho	LSO	Groupe V(a)											4	2	O									
Lettonie	LVA	Groupe II						1				1	4	2	-									
Liban	LBN	Groupe V(b)						2	4			6	4	2	+		1	1	3	2	12	19	25	
Libéria	LBR	Groupe V(a)									1	1	4	2	-								1	
Libye	LYB	Groupe V(b)									1	1	4	2	-					1			2	
Lituanie	LTU	Groupe II						2	1			3	4	2	=				1			1	4	
Luxembourg	LUX	Groupe I							2			2	4	2	=		1					1	3	
Macédoine du Nord	MKD	Groupe II											4	2	O					1		1	1	
Madagascar	MDG	Groupe V(a)							1			1	4	2	-			1	1	2		4	5	
Malaisie	MYS	Groupe IV					1	2				3	5	3	=								3	
Malawi	MWI	Groupe V(a)					1					1	4	2	-				1			1	2	
Maldives	MDV	Groupe IV											4	2	O									
Mali	MLI	Groupe V(a)						2	1			3	4	2	=				5	2	6	13	16	
Malte	MLT	Groupe I											4	2	O		1					1	1	
Maroc	MAR	Groupe V(b)				1	1		2	1		5	4	2	+		6	1	3	8	7	25	30	
Maurice	MUS	Groupe V(a)				1	1	1				3	4	2	=		2			3		5	8	
Mauritanie	MRT	Groupe V(b)					1	3		1		5	4	2	+				1			2	7	
Mexique	MEX	Groupe III		1		1	3	3	3	1		12	8	5	+		1	2	4	6	3	16	28	
Micronésie (États fédérés de)	FSM	Groupe IV											4	2	O									
Monaco	MCO	Groupe I											4	2	O									
Mongolie	MNG	Groupe IV						1	1			2	4	2	=								2	
Monténégro	MNE	Groupe II							1			1	4	2	-								1	
Mozambique	MOZ	Groupe V(a)		1								1	4	2	-				4		5	9	10	
Myanmar	MMR	Groupe IV						1				1	4	2	-								1	
Namibie	NAM	Groupe V(a)								1		1	4	2	-				5	1	4	10	11	
Nauru	NRU	Groupe IV											4	2	O									
Népal	NPL	Groupe IV					1	3	1	1		6	4	2	+			2	2		3	7	13	
Nicaragua	NIC	Groupe III							1	1		2	4	2	=								2	
Niger	NER	Groupe V(a)				1	1		2			4	4	2	=			1	2		1	4	8	
Nigéria	NGA	Groupe V(a)						2	1			3	6	3	=			3	5	3	7	18	21	
Nioué	NIU	Groupe IV											4	2	O									
Norvège	NOR	Groupe I		1			2					3	6	3	=		1	1				2	5	
Nouvelle-Zélande	NZL	Groupe IV				1		1	1			3	5	3	=		2	1				3	6	
Oman	OMN	Groupe V(b)											4	2	O					2		2	2	
Ouganda	UGA	Groupe V(a)							2	1		3	4	2	=		1	4	2	1		8	11	
Ouzbékistan	UZB	Groupe II					1	1				2	4	2	=			1	6		3	10	12	
Pakistan	PAK	Groupe IV					1	1		2		4	6	3	=		1		5		6	12	16	
Palaos	PLW	Groupe IV											4	2	O									
Panama	PAN	Groupe III											4	2	O						1	1	1	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	PNG	Groupe IV						1				1	4	2	-								1	
Paraguay	PRY	Groupe III							1	1		2	4	2	=		1					1	3	
Pays-Bas (Royaume des)	NLD	Groupe I			1		3		3			7	8	5	=		1	3				4	11	
Pérou	PER	Groupe III							1			1	4	3	-		5		2	3	6	16	17	
Philippines	PHL	Groupe IV						2		1		3	5	3	=		1			9		10	13	
Pologne	POL	Groupe II				1		1	1	2		5	6	4	=		1			3		4	9	
Portugal	PRT	Groupe I				1	1		2	1		5	5	3	=		2	1		5		8	13	
Qatar	QAT	Groupe V(b)											4	3	O		1					1	1	
République arabe syrienne	SYR	Groupe V(b)				1			1			2	4	2	=				3			3	5	
République centrafricaine	CAF	Groupe V(a)							1			1	4	2	-									

			Membres du personnel sur des postes géographiques														Membres du personnel sur des postes NON géographiques*						TOTAL						
États membres	Code	Groupe	DD G	ADG	D2	D1	P5	P4	P3	P2	P1	Total	Max.	Min.	Situation	D/P		NO	GS		Total								
																Siège	hors Siège		Siège	hors Siège									
République de Corée	KOR	Groupe IV			1	1		4	3	1		10	12	7	=	7	3		1		11	21							
République de Moldova	MDA	Groupe II						2				2	4	2	=							2							
République démocratique du Congo	COD	Groupe V(a)				1	1	1	1	1		5	4	3	+			3		4	7	12							
République démocratique populaire lao	LAO	Groupe IV						2				2	4	2	=							2							
République dominicaine	DOM	Groupe III											4	2	O				1		1	1							
République populaire démocratique de Corée	PRK	Groupe IV					1					1	4	2	-							1							
République-Unie de Tanzanie	TZA	Groupe V(a)						2				2	4	2	=		1	7	1	5	14	16							
Roumanie	ROU	Groupe II				1		2		1		4	5	3	=	2	2		4	1	9	13							
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	GBR	Groupe I		1		1	8	3	6	2		21	18	11	+	14	10		7	4	35	56							
Rwanda	RWA	Groupe V(a)								2		2	4	2	=	1	1	1	2		5	7							
Saint-Kitts-et-Nevis	KNA	Groupe III						2				2	4	2	=							2							
Saint-Marin	SMR	Groupe I											4	2	O														
Saint-Vincent-et-les Grenadines	VCT	Groupe III											4	2	O														
Sainte-Lucie	LCA	Groupe III								2		2	4	2	=							2							
Samoa	WSM	Groupe IV											4	2	O					2	2	2							
Sao Tomé-et-Principe	STP	Groupe V(a)								1		1	4	2	-							1							
Sénégal	SEN	Groupe V(a)					2	3	1	1		7	4	2	+		1	6	9	8	11	35	42						
Serbie	SRB	Groupe II								1		1	4	2	-	1	2		1	2	6	7							
Seychelles	SYC	Groupe V(a)							1			1	4	2	-							1							
Sierra Leone	SLE	Groupe V(a)						1	1			2	4	2	=			1			1	3							
Singapour	SGP	Groupe IV						2	1			3	5	3	=		1				1	4							
Slovaquie	SVK	Groupe II								1		1	4	2	-	1					1	2							
Slovénie	SVN	Groupe II								1	1	2	4	2	=		2		1	1	4	6							
Somalie	SOM	Groupe V(a)								2		2	4	2	=							2							
Soudan	SDN	Groupe V(b)					1				1	2	4	2	=			2		5	7	9							
Soudan du Sud	SSD	Groupe V(a)											4	2	O	1		5		5	11	11							
Sri Lanka	LKA	Groupe IV							1	1		2	4	2	=		1				1	3							
Suède	SWE	Groupe I					2	1	1	1		5	6	4	=	1	1			1	3	8							
Suisse	CHE	Groupe I				1	2		2			5	7	4	=	4	1				5	10							
Suriname	SUR	Groupe III											4	2	O														
Tadjikistan	TJK	Groupe II								1		1	4	2	-	1			1		2	3							
Tchad	TCD	Groupe V(a)							1			1	4	2	-			1		1	2	3							
Tchéquie	CZE	Groupe II							2	1		3	5	3	=							3							
Thaïlande	THA	Groupe IV						1				1	5	3	-	1		3		13	17	18							
Timor-Leste	TLS	Groupe IV											4	2	O														
Togo	TGO	Groupe V(a)							2	1		3	4	2	=		1		3	2	6	9							
Tonga	TON	Groupe IV											4	2	O														
Trinité-et-Tobago	TTO	Groupe III					1					1	4	2	-		1				1	2							
Tunisie	TUN	Groupe V(b)		1		2		4	3	1		11	4	2	+	3	1		8		12	23							
Turkménistan	TKM	Groupe IV						1				1	4	2	-							1							
Türkiye	TUR	Groupe I				1		2	2			5	7	4	=	5					5	10							
Tuvalu	TUV	Groupe IV											4	2	O														
Ukraine	UKR	Groupe II							4	1		5	4	2	+	1		2	5		8	13							
Uruguay	URY	Groupe III								1	1	2	4	2	=			1	1	8	10	12							
Vanuatu	VUT	Groupe IV											4	2	O														
Venezuela (République bolivarienne du)	VEN	Groupe III						1	2			3	4	3	=		1	2		2	5	8							
Viet Nam	VNM	Groupe IV						2	1	1		4	5	3	=	1	1	3	2	4	11	15							
Yémen	YEM	Groupe V(b)						1				1	4	2	-			1			3	4							
Zambie	ZMB	Groupe V(a)						1		1		2	4	2	=		1	4	1		6	8							
Zimbabwe	ZWE	Groupe V(a)						1	2			3	4	2	=	1	5	11	2	8	27	30							
Total			1	7	12	42	117	189	202	114	2	686											357	230	240	494	482	1803	2489
États non membres																						TOTAL							
Israël	ISR					1						1														1		1	2

(*) inclut les engagements au titre d'un projet (PA), les jeunes experts associés (JEA/JPO), les détachements et les membres du personnel temporaire

ANNEXE II

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE PAR SITUATION ET ÉTAT MEMBRE (JUIN 2024)

ÉTATS MEMBRES NORMALEMENT REPRÉSENTÉS (80)			
Afghanistan	Eswatini	Maurice	Roumanie
Allemagne	État de Palestine	Mongolie	Rwanda
Angola	Fédération de Russie	Nicaragua	Saint-Kitts-et-Nevis
Australie	Finlande	Nigéria	Sainte-Lucie
Autriche	Gabon	Niger	Sierra Leone
Azerbaïdjan	Gambie	Nouvelle-Zélande	Singapour
Bénin	Géorgie	Norvège	Slovénie
Bolivie (État plurinational de)	Guinée	Ouganda	Somalie
Bosnie-Herzégovine	Honduras	Ouzbékistan	Soudan
Bulgarie	Hongrie	Pakistan	Sri Lanka
Burkina Faso	Indonésie	Paraguay	Suède
Burundi	Iran, République islamique d'	Pays-Bas (Royaume des)	Suisse
Cambodge	Jamaïque	Philippines	Tchéquie
Chili	Jordanie	Pologne	Togo
Colombie	Kazakhstan	Portugal	Turkiye
Congo	Kirghizistan	République arabe syrienne	Uruguay
Côte d'Ivoire	Lituanie	République de Corée	Venezuela (République bolivarienne du)
Cuba	Luxembourg	République de Moldova	Viet Nam
Danemark	Malaisie	République démocratique populaire lao	Zambie
Équateur	Mali	République-Unie de Tanzanie	Zimbabwe

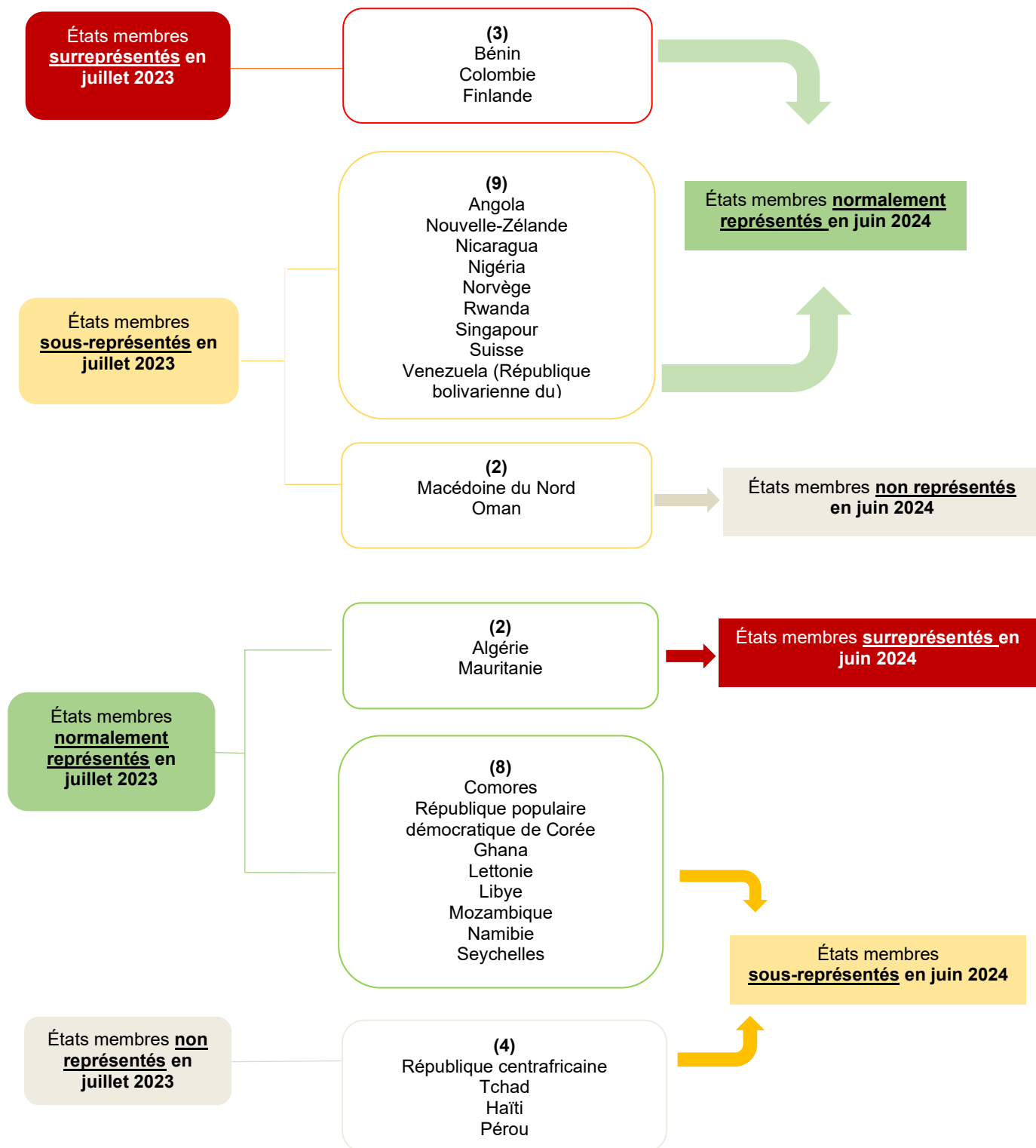
ÉTATS MEMBRES SURREPRÉSENTÉS (25)			
Afrique du Sud	Égypte	Kenya	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Algérie	Espagne	Liban	Sénégal
Argentine	Éthiopie	Maroc	Tunisie
Belgique	France	Mauritanie	Ukraine
Brésil	Grèce	Mexique	
Cameroun	Italie	Népal	
Canada	Japon	République démocratique du Congo	

ÉTATS MEMBRES SOUS-REPRÉSENTÉS (52)			
Albanie	Costa Rica	Inde	Pérou
Antigua-et-Barbuda	Croatie	Iraq	République centrafricaine
Arabie saoudite	Djibouti	Irlande	République populaire démocratique de Corée
Arménie	Dominique	Lettonie	Sao Tomé-et-Principe
Bangladesh	Erythrée	Libéria	Serbie
Barbade	Estonie	Libye	Seychelles
Bélarus	États-Unis d'Amérique	Madagascar	Slovaquie
Belize	Fidji	Malawi	Tadjikistan
Botswana	Ghana	Monténégro	Tchad
Cabo Verde	Grenade	Mozambique	Thaïlande
Chine	Guinée-Bissau	Myanmar	Trinité-et-Tobago
Chypre	Haïti	Namibie	Turkménistan
Comores	Îles Cook	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Yémen

ÉTATS MEMBRES NON REPRÉSENTÉS (37)			
Andorre	Îles Marshall	Monaco	Samoa
Bahamas	Îles Salomon	Nauru	Soudan du Sud
Bahreïn	Islande	Nioué	Suriname
Bhoutan	Kiribati	Oman	Timor-Leste
Brunéi Darussalam	Koweït	Palaos	Tonga
El Salvador	Lesotho	Panama	Tuvalu
Émirats Arabes Unis	Macédoine du Nord	Qatar	Vanuatu
Guatemala	Maldives	République dominicaine	
Guinée équatoriale	Malte	Saint-Marin	
Guyana	Micronésie (États fédérés de)	Saint-Vincent-et-les Grenadines	

ANNEXE III

LISTE DES ÉTATS MEMBRES DONT LE NIVEAU DE REPRÉSENTATION A CHANGÉ
ENTRE JUILLET 2023 ET JUIN 2024



ANNEXE IV

**RECRUTEMENTS EXTERNES ENTRE JUILLET 2023 ET JUIN 2024 PAR SECTEUR,
GRADE ET NATIONALITÉ
(POSTES P/D GÉOGRAPHIQUES ET NON GÉOGRAPHIQUES)**

Inclus les récentes décisions de nominations

			ED	ED Instituts Cat.	SC	CTP	COI	CLT	CI	PAX	ADM	CPE	CAB	IOS	Total
Afrique du Sud	P-3	Géographique	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Allemagne	D-2	Non Géographique	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
	P-4	Géographique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1
	Total		-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	2
Argentine	P-2	Non Géographique	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Australie	P-5	Géographique	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Azerbaïdjan	P-2	Géographique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1
Bulgarie	P-4	Géographique	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1
Chine	P-4	Géographique	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
	P-3	Géographique	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	2
	Total		1	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	3
Espagne	P-5	Géographique	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
Estonie	P-3	Géographique	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
États-Unis d'Amérique	D-2	Géographique	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
	P-4	Géographique	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
	P-3	Géographique	-	-	1	-	-	-	1	-	1	-	-	1	4
	Total		1	-	1	-	-	-	1	-	2	-	-	1	6
Éthiopie	P-3	Non Géographique	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
France	D-2	Géographique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
	P-4	Géographique	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
	Total		-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	2
Guinée	P-4	Géographique	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
Haïti	P-2	Géographique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Inde	P-2	Géographique	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Iran, République islamique d'	P-3	Non Géographique	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Iraq	P-3	Géographique	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
Italie	P-3	Non Géographique	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
	P-2	Non Géographique	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
	Total		-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Kenya	P-4	Géographique	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1
Nicaragua	P-2	Géographique	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
Nigéria	D-1	Non Géographique	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
	P-4	Géographique	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
	Total		-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	2
Norvège	ADG	Géographique	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Nouvelle-Zélande	P-3	Géographique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1
Ouganda	P-2	Géographique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Pays-Bas (Royaume des)	D-2	Géographique	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1

220 EX/5.IV.B
Annexe IV – page 2

			ED	ED Instituts Cat.	SC	CITP	COI	CLT	CI	PAX	ADM	CPE	CAB	IOS	Total
Pérou	P-3	Géographique	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Philippines	P-2	Non Géographique	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
Portugal	P-4	Géographique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1
République centrafricaine	P-3	Géographique	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
Roumanie	P-2	Géographique	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Suède	P-5	Géographique	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
	P-4	Géographique	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
	Total		-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	2
Suisse	P-3	Géographique	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Tchad	P-3	Géographique	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Tunisie	P-4	Géographique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Venezuela (République bolivarienne du)	P-3	Géographique	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Total			5	3	2	4	4	2	3	4	12	4	3	2	48

ED : Éducation ; SC : Sciences exactes et naturelles ; CITP : Centre international de physique théorique ; COI : Commission océanographique intergouvernementale ; SHS : Sciences sociales et humaines ; CLT : Culture ; CI : Communication et information ; PAX : Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures ; ADM : Secteur de l'administration et management ; CPE : Direction de la communication et de la mobilisation du public ; GEN : Division pour l'égalité des genres ; BSP : Planification stratégique ; IOS : Division des services de contrôle interne ; LA : Office des normes internationales et des affaires juridiques.

ANNEXE V

TITULAIRES DE CONTRATS AFFILIÉS PAR NATIONALITÉ, TYPE DE CONTRAT
ET AFFECTATION (JUIN 2024)

	Personnel affilié par type de contrat								Personnel affilié par affectation			
	Consultants	Contrats de service	Stagiaires parrainés	Contrats de courte durée	Prêts	Volontaires ONU	Personnel d'intervention	Total	Siège	hors-siège	Instituts de catégorie 1	Total
Afghanistan	3	39	-	-	-	-	-	42	1	40	1	42
Afrique du Sud	11	1	-	-	-	-	-	12	3	4	5	12
Albanie	3	-	-	-	-	-	-	3	3	-	-	3
Algérie	8	3	1	-	-	-	-	12	5	7	-	12
Allemagne	27	16	-	-	-	-	1	44	10	17	17	44
Andorre	1	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	1
Angola	-	1	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1
Antigua-et-Barbuda	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1	-	1
Arabie saoudite	-	-	1	-	1	1	-	3	1	2	-	3
Argentine	70	12	-	-	-	-	-	82	5	24	53	82
Arménie	8	-	-	-	-	-	-	8	-	1	7	8
Australie	16	-	-	-	-	-	-	16	10	5	1	16
Autriche	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	1	1
Azerbaïdjan	1	1	-	-	-	-	-	2	-	1	1	2
Bangladesh	5	12	-	-	-	-	-	17	-	17	-	17
Barbade	1	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	1
Bélarus	2	-	-	-	-	-	-	2	-	-	2	2
Belgique	10	4	1	-	-	-	1	16	9	5	2	16
Belize	1	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	1
Bénin	3	2	-	-	-	-	-	5	2	1	2	5
Bhoutan	1	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1
Bolivie (État plurinational de)	8	-	-	-	-	-	-	8	4	3	1	8
Bosnie-Herzégovine	3	2	-	-	-	-	-	5	1	4	-	5
Botswana	2	1	-	-	-	-	-	3	2	1	-	3
Brésil	35	45	-	-	-	-	-	80	13	56	11	80
Bulgarie	1	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	1
Burkina Faso	11	2	-	-	-	-	-	13	-	7	6	13
Burundi	5	8	-	-	-	-	-	13	1	9	3	13
Cabo Verde	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	1
Cambodge	2	14	-	-	-	-	-	16	-	16	-	16
Cameroun	9	48	-	-	-	-	-	57	2	52	3	57
Canada	30	1	3	-	-	-	-	34	19	7	8	34
Chili	28	15	-	-	-	-	-	43	9	31	3	43
Chine	38	23	41	-	5	2	-	109	44	61	4	109
Colombie	25	3	-	-	-	-	-	28	14	5	9	28
Congo	5	11	-	-	-	-	-	16	1	15	-	16
Costa Rica	7	4	-	-	-	-	-	11	2	9	-	11
Côte d'Ivoire	7	13	-	-	-	-	-	20	1	17	2	20
Croatie	1	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1
Cuba	11	20	-	1	-	-	-	32	-	32	-	32
Danemark	1	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	1
Djibouti	1	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1
Dominique	-	1	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1
Égypte	10	14	-	-	-	-	-	24	4	19	1	24
El Salvador	2	1	-	-	-	-	-	3	-	3	-	3
Équateur	7	6	-	-	-	-	-	13	-	12	1	13
Espagne	41	15	2	-	-	-	-	58	37	7	14	58
Estonie	2	-	-	-	-	-	-	2	2	-	-	2
Eswatini	1	1	-	-	-	-	-	2	-	2	-	2
État de Palestine	5	14	-	-	-	1	-	20	3	17	-	20
États-Unis d'Amérique	59	9	-	-	1	-	-	69	37	16	16	69
Éthiopie	5	10	-	-	-	-	-	15	1	11	3	15
Fédération de Russie	22	8	-	-	-	1	-	31	6	5	20	31
Fidji	3	-	-	-	-	2	-	5	1	4	-	5
Finlande	2	1	-	-	-	-	-	3	2	1	-	3

220 EX/5.IV.B
Annexe V – page 2

	Personnel affilié par type de contrat								Personnel affilié par affectation			
	Consultants	Contrats de service	Stagiaires parrainés	Contrats de courte durée	Prêts	Volontaires ONU	Personnel d'intervention	Total	Siège	hors-siège	Instituts de catégorie 1	Total
France	132	81	-	4	2	1	-	220	174	21	25	220
Gabon	1	7	-	-	-	-	-	8	1	7	-	8
Gambie	1	1	-	-	-	-	-	2	-	1	1	2
Ghana	3	12	-	-	-	-	-	15	2	13	-	15
Grèce	6	1	-	-	-	-	-	7	5	1	1	7
Grenade	3	-	-	-	-	-	-	3	-	3	-	3
Guatemala	8	8	-	-	-	-	-	16	-	16	-	16
Guinée	5	4	-	-	-	-	-	9	-	9	-	9
Guinée-Bissau	2	-	-	-	-	-	-	2	1	1	-	2
Guyana	1	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	1
Haïti	11	11	-	-	-	-	-	22	-	16	6	22
Honduras	1	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1
Inde	27	37	-	-	-	1	-	65	10	29	26	65
Indonésie	3	23	-	-	-	-	-	26	-	26	-	26
Iran, République islamique d'	2	8	-	-	-	-	-	10	1	8	1	10
Iraq	3	25	-	-	-	-	-	28	-	28	-	28
Irlande	6	2	-	-	-	1	-	9	4	2	3	9
Islande	1	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	1
Italie	36	9	-	-	1	-	-	46	21	21	4	46
Jamaïque	5	5	-	-	-	1	-	11	1	10	-	11
Japon	7	2	2	-	1	-	-	12	4	6	2	12
Jordanie	3	11	-	-	-	-	1	15	1	14	-	15
Kazakhstan	17	13	-	-	-	-	-	30	2	28	-	30
Kenya	16	28	-	-	1	-	-	45	3	39	3	45
Kirghizistan	7	2	-	-	-	-	-	9	-	4	5	9
Koweït	1	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	1
Lesotho	1	2	-	-	-	-	-	3	-	3	-	3
Lettonie	2	-	-	-	-	-	-	2	2	-	-	2
Liban	15	10	1	-	-	3	1	30	4	26	-	30
Libéria	-	2	-	-	-	-	-	2	-	2	-	2
Libye	1	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	1
Lituanie	2	-	-	-	-	-	-	2	2	-	-	2
Madagascar	8	8	-	-	-	2	-	18	2	15	1	18
Malaisie	3	-	-	-	-	-	-	3	1	2	-	3
Malaw i	3	1	-	-	-	-	-	4	-	3	1	4
Mali	6	30	-	-	-	-	-	36	1	35	-	36
Malte	-	1	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1
Maroc	23	12	-	1	-	-	-	36	7	27	2	36
Mauritanie	-	2	-	-	-	-	-	2	-	2	-	2
Mexique	51	20	-	-	-	-	-	71	9	56	6	71
Mongolie	3	-	-	-	-	-	-	3	-	3	-	3
Monténégro	2	-	-	-	-	-	-	2	2	-	-	2
Mozambique	6	6	-	-	-	-	-	12	1	11	-	12
Myanmar	37	12	-	-	-	-	-	49	-	49	-	49
Namibie	1	8	-	-	-	-	-	9	-	8	1	9
Népal	9	16	-	-	-	-	-	25	-	25	-	25
Nicaragua	-	2	-	-	-	-	-	2	1	1	-	2
Niger	3	-	-	-	-	-	-	3	-	3	-	3
Nigéria	27	7	-	-	-	-	-	34	3	26	5	34
Norvège	2	-	-	-	-	-	-	2	1	1	-	2
Nouvelle-Zélande	4	-	-	-	-	-	-	4	1	3	-	4
Ouganda	6	4	-	-	-	-	-	10	4	6	-	10
Ouzbékistan	32	18	-	-	-	-	-	50	1	48	1	50
Pakistan	4	11	-	-	-	-	-	15	-	15	-	15
Paraguay	3	-	-	-	-	-	-	3	-	3	-	3
Pays-Bas (Royaume des)	6	1	-	1	2	-	-	10	9	1	-	10
Pérou	28	7	-	-	-	-	-	35	2	28	5	35

	Personnel affilié par type de contrat								Personnel affilié par affectation			
	Consultants	Contrats de service	Stagiaires parrainés	Contrats de courte durée	Prêts	Volontaires ONU	Personnel d'intervention	Total	Siège	hors-siège	Instituts de catégorie 1	Total
Philippines	8	4	-	-	-	-	-	12	1	11	-	12
Pologne	4	2	-	-	-	-	-	6	4	1	1	6
Portugal	6	2	-	-	-	1	-	9	6	3	-	9
Qatar	1	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	1
République arabe syrienne	3	2	-	-	-	-	-	5	1	4	-	5
République centrafricaine	2	-	-	-	-	-	-	2	-	2	-	2
République de Corée	5	2	4	-	5	7	-	23	12	11	-	23
République démocratique du Congo	6	15	-	-	-	-	-	21	-	21	-	21
République démocratique populaire lao	2	-	-	-	-	-	-	2	-	2	-	2
République dominicaine	2	-	-	-	-	-	-	2	-	1	1	2
République-Unie de Tanzanie	7	14	-	-	-	-	-	21	2	19	-	21
Roumanie	2	1	-	-	-	-	-	3	2	1	-	3
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	73	5	-	-	-	-	-	78	39	27	12	78
Rwanda	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	1
Sainte-Lucie	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1	-	1
Samoa	-	3	-	-	-	-	-	3	-	3	-	3
Sao Tomé-et-Principe	-	1	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1
Sénégal	15	17	-	-	-	1	-	33	2	24	7	33
Serbie	1	1	-	-	-	-	-	2	2	-	-	2
Sierra Leone	1	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	1
Singapour	3	-	5	-	-	-	-	8	6	2	-	8
Soudan	7	7	-	-	-	-	-	14	1	13	-	14
Soudan du Sud	7	11	-	-	-	-	-	18	-	16	2	18
Sri Lanka	1	2	-	-	-	-	-	3	2	1	-	3
Suède	3	1	-	-	-	-	-	4	3	-	1	4
Suisse	4	2	-	-	-	-	-	6	3	1	2	6
Tadjikistan	24	4	-	-	-	-	-	28	-	28	-	28
Tchad	1	10	-	-	-	1	-	12	-	11	1	12
Tchéquie	1	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	1
Thaïlande	7	23	-	-	-	-	-	30	-	29	1	30
Timor-Leste	1	3	-	-	-	-	-	4	-	4	-	4
Togo	5	4	-	-	-	-	-	9	1	5	3	9
Tonga	1	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1
Trinité-et-Tobago	3	-	-	-	-	-	-	3	-	3	-	3
Tunisie	9	7	-	-	-	-	-	16	2	11	3	16
Türkiye	5	-	-	-	3	-	1	9	6	3	-	9
Ukraine	18	16	-	-	2	1	-	37	22	15	-	37
Uruguay	17	10	-	-	-	-	-	27	-	24	3	27
Venezuela (République bolivarienne du)	11	4	-	-	-	-	-	15	5	2	8	15
Viet Nam	7	11	-	-	-	-	-	18	1	17	-	18
Yémen	10	-	-	-	-	-	-	10	1	8	1	10
Zambie	2	9	-	-	-	1	-	12	-	12	-	12
Zimbabwe	14	36	-	-	-	-	-	50	4	45	1	50
Total	1457	1081	61	7	24	30	5	2665	678	1642	345	2665



unesco

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

220 EX/5.IV.B Corr.

Conseil exécutif

Deux cent vingtième session

PARIS, le 30 septembre 2024

Original français

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

SUIVI DES DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF ET LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE À LEURS SESSIONS ANTÉRIEURES

PARTIE IV

QUESTIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

B. Rapport sur la répartition géographique et l'équilibre entre les genres au sein du personnel du Secrétariat, et sur les mesures prises pour remédier à tout déséquilibre

CORRIGENDUM

Dans l'introduction, le paragraphe 1 (b) du document doit se lire comme suit :

- (b) La **partie II** présente la situation sur l'**équilibre entre les genres au sein du personnel** à la date de juin 2024 et les progrès réalisés depuis juillet 2023, ainsi que les tendances sur 10 ans de l'équilibre entre les genres. Les progrès réalisés incluent notamment :
- une nette amélioration du nombre de femmes Directrices, de 41 % en juillet 2023 à **44 %** en juin 2024 ;
 - une amélioration du nombre de femmes au niveau P-5, de 40 % en juillet 2023 à **43 %** en juin 2024.

